

Conseil de sécurité

Distr. générale
24 mars 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 23 mars 2016 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de faire référence à la résolution 2271 (2016) du Conseil de sécurité, adoptée le 2 mars 2016, dans laquelle le Conseil a décidé de proroger jusqu'au 15 mai 2016 le mandat confié au Groupe d'experts sur le Soudan du Sud, tel que défini au paragraphe 18 de la résolution 2206 (2015).

Suite à cette résolution, je souhaite vous informer, qu'après consultation avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 *(*2015*)* concernant le Soudan du Sud, j'ai prolongé par décision administrative l'engagement et le contrat des cinq personnes siégeant actuellement au Groupe d'experts établi par la même résolution, dont les contrats venaient à expiration le 3 avril 2016, en attendant que le Conseil n'adopte une nouvelle résolution prorogeant encore le mandat du Groupe.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon



16-04929 (F) 280316 280316

